Deux mots sur la guerre de Rarogne (1414-1420) [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 12

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1041159

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DEUX MOTS SUR LA GUERRE DE RAROGNE
(1414-1420)

(Suite.)

L'année 1416 avait été témoin de voies de fait entre les partisans des Rarogne et les hommes des dizains. Sans provocation aucune, les gens du baron avaient attaqué et blessé plusieurs patriotes au pont de la Dala. Plus tard, les représentants des communes étaient réunis à la Planta pour aviser aux moyens d'amener un arrangement. Bien qu'ils fussent porteurs d'un sauf-conduit délivré par l'évêque, ils s'y virent assaillis par le gendre de Guischard, Jean de Cervent, qui, à la tête d'une troupe armée, les dispersa, après avoir blessé mortellement plusieurs personnes. N'avait-on pas droit de se plaindre de ces violents procédés ?

Les Valaisans indignés s'assemblent à Salquenen pour protester contre ces injustices. Ils s'accordent à refuser obéissance à Guillaume V de Rarogne comme évêque et comme souverain et jurent de poursuivre les coupables. Les mécontents ne s'en tiennent pas à de vaines menaces et usent de représailles. L'Ossola était sans cesse menacé par les Suisses. Pour mettre ce territoire à l'abri d'un coup de main, la Savoie jugea prudent d'y envoyer des renforts. La vallée du Rhône était le chemin le plus direct ; ce fut celui que prit la colonne de secours. Arrivé à Granges, dans le courant de l'été 1417, l'officier qui commandait le détachement, après avoir notifié la destination de ses hommes, obtint des autorités le libre passage sur les terres de Loèche. Cette concession n'était rien moins que sincère. A peine les Savoyards sont-ils dans ce bourg qu'ils sont surpris par les patriotes, désarmés et enfermés au château du Roc, à Naters. Les prisonniers ne recouvrent la liberté qu'après avoir payé une forte rançon.

Le duc ne pouvait laisser impunie cette infraction aux traités. Des troupes sont dirigées sur Sion, où elles arrivent à l'improviste. Brûlant de venger l'affront fait à des alliés, elles pillent cette ville et pénètrent dans le val d'Hérens qu'elles mettent à feu et à sang. Après avoir été le théâtre de cruautés révoltantes, des hameaux entiers deviennent la proie des flammes.

Les esprits étaient donc dans un état de fiévreuse surexcitation au moment où les Bernois, que Guischard avait enfin réussi à intéresser à sa cause, se décidèrent à intervenir en faveur de leur combourgeois. La puissante République voulut tenter d'abord la voie des négociations. Elle écrivit aux Valaisans pour les inviter à remettre Rarogne en possession de ses biens. Avaient-ils des griefs contre ce seigneur, il leur serait ensuite aisé de les soumettre à des arbitres agréés par les parties. Après les avoir examinés, on ne manquerait pas de

faire droit à leurs réclamations. Ces propositions n'étaient-elles pas pleines de modération et de dignité ? Néanmoins, les patriotes, sur qui les Waldstætten exerçaient quelque ascendant, ne les acceptèrent point : les cantons d'Uri, d'Unterwald convoitaient l'Ossola.

Se voyant dans l'impossibilité de le défendre, le duc de Milan rendit ce territoire à Amédée VIII. Ce ne fut que de fort mauvais œil que les Suisses virent cette vallée passer sous l'autorité de ce nouveau prince. Aussi, comment n'auraient-ils pas cherché à susciter des difficultés à celui qui leur arrachait ainsi la proie qu'ils croyaient déjà tenir ? Pouvaient-ils pardonner à Guischard d'avoir favorisé l'entreprise de la Savoie ? Ils soufflèrent donc le feu de la révolte dans le cœur des Valaisans. Ceux-ci prêtèrent avec avidité l'oreille aux insinuations des ombrageux montagnards et l'on ne tarda pas à remarquer l'influence de ce voisinage. Au mois d'octobre 1416, Conches concluait une alliance avec Uri, Underwald et Lucerne. Ces cantons s'engageaient à fermer aux Bernois le passage du Grimsel ; de leur côté, les patriotes s'obligeaient à occuper les Alpes, pour empêcher la Savoie d'envoyer, par le Simplon, des troupes en Italie.

Loin de se dissiper, le danger devenait de jour en jour plus imminent. C'est ce qui engagea Brigue et Viège à suivre l'exemple de Conches et à s'allier aux cantons primitifs. Assurés de leur appui, les dizains supérieurs se sentirent alors assez forts pour affronter le péril. Ils s'arment, descendent le cours du fleuve et viennent assiéger la Soie, où se sont réfugiés les Rarogne.

Leurs Excellences de Berne ne devaient-elles pas être froissées du peu d'empressement que l'on mettait à prendre leur demande en considération ? Elles donnèrent des preuves de mécontentement en faisant arrêter à Frutigen des marchandises destinées à entrer dans le Valais par la Gemmi. Toutefois, avant d'avoir recours à la force armée, le Haut Conseil résolut de soumettre le différend à la Diète suisse, qui allait se tenir à Lucerne. Berne y plaida la cause du seigneur, son combourgeois ; les Waldstætten défendirent celle des patriotes Pour amener une conciliation, les cantons neutres proposèrent la cessation des hostilités.

Des arbitres vinrent à cet effet dans notre pays. Arrivés au camp des Valaisans, sous les murs de la Soie, ils employèrent leur autorité, firent toutes les promesses pour porter les patriotes à abandonner le siège. Ce fut peine inutile. Les instances des médiateurs vinrent échouer devant la ténacité des assiégeants, qui refusèrent tout accommodement avant la reddition du château. On ne put obtenir d'eux qu'une concession : ils consentaient à laisser sortir les Rarogne sans les inquiéter. Les malheureux profitèrent de cette condescendance, et l'on vit l'évêque, l'épouse de Guischard, ses enfants et les

domestiques passer en tremblant au milieu de leurs adversaires. La Soie subit le sort de Beauregard. Les assaillants se précipitèrent aussitôt dans son enceinte, et, après avoir fait main basse sur tout ce qu'ils purent enlever, ils mirent le feu aux appartements. Ainsi finit ce superbe manoir, qui fut, pendant un long siècle, le séjour préféré des évêques de Sion. Il tomba pour ne plus se relever de ses ruines, et, aujourd'hui, il ne reste que quelques pans de murailles qui ont résisté aux injures du temps. (*A suivre.*)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

(Suite.)

II. *Ecoles de garçons.* — Jusqu'à l'époque de Sixte-Quint († 1590), Rome était divisée administrativement en treize arrondissements : *regione* ou *rioni*. Ce grand Pape, par l'aménagement définitif du quartier du Borgo, en éleva le nombre à quatorze.

De même que chaque région avait son médecin, son chirurgien, ses services publics d'assistance, elle possédait des écoles pour les enfants des deux sexes, bien longtemps avant le pontificat de Sixte-Quint.

L'étude des documents et l'histoire des œuvres de bienfaisance permettent d'affirmer que les écoles *régionnaires* entraient dans l'organisation des *rioni* et de leurs institutions ; elles furent, sans nul doute, les plus anciens établissements publics d'instruction primaire à Rome. Seuls maîtres de l'enseignement élémentaire jusqu'à l'arrivée de saint Joseph Calasanz, dont nous étudierons les travaux, les régionnaires estimaient en posséder le monopole exclusif. Ils soutinrent leur prétendu droit à ce point qu'ils entrèrent en lutte violente avec le Sénat, qui fonda, en 1597, une école *gratuite* de lecture et d'écriture.

En raison de modifications successives introduites dans la formation des maîtres et la manière de suffire à leurs traitements, les écoles *régionnaires* passèrent de la dépendance du Sénat, sous l'autorité du recteur de la Sapience ou de l'Université. Comme information, rappelons que la Sapience était l'Université d'Etat du gouvernement pontifical. Elle fut fondée par Boniface VIII (Benedetto Gaetani), d'Anagni, diocèse d'origine de S. S. Léon XIII. Ce Pape institua, en 1303, non seulement les chaires de jurisprudence civile et canonique, mais aussi celles des autres facultés, selon l'état des sciences à cette époque.

L'administrateur fiscal de l'Université était délégué par le recteur pour la direction disciplinaire des maîtres région-